

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 526.081

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Perfectionnements apportés aux porte-plumes réservoirs.

M. DUNCAN CAMERON résidant en Angleterre.

Demandé le 15 octobre 1920, à 15^h 10^m, à Paris.

Délivré le 24 juin 1921. — Publié le 1^{er} octobre 1921.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 11 novembre 1919. — Déclaration du déposant.)

La présente invention est relative à des stylographes et porte-plumes réservoirs du type à remplissage automatique comprenant un réservoir d'encre, ou poche flexible, qui est disposé de manière à être comprimé ou dégonflé au moyen d'une barre de pression jointe à une barre de manœuvre, en relâchant ou en retirant la première par l'intermédiaire de cette dernière, on amène le réservoir d'encre à aspirer l'encre de manière à remplir la plume.

L'objet de la présente invention est d'établir un dispositif perfectionné et plus efficace permettant de mettre en mouvement la barre de pression dans le but de comprimer le réservoir d'encre s'il en est besoin.

La présente invention permet d'établir des stylographes et autres plumes-réservoirs du type mentionné ci-dessus, dans lesquels la barre ou la tige de manœuvre est assemblée à la barre formant pression au moyen d'articulations mobiles parallèles, une des extrémités de la barre de pression se trouvant ancrée à la partie de la pointe de la plume ou au fût du porte-plume.

La fig. 1 des dessins ci-joints est une coupe longitudinale prise par un porte-plume réservoir construit en application de la présente invention et montrant les deux tiges ou barres

refermées l'une sur l'autre, comme lorsque le porte-plume est en état de service.

La fig. 2 montre une coupe suivant la ligne x de la fig. 1, à une plus grande échelle.

La fig. 3 représente une coupe longitudinale du porte-plume une fois que la barre de pression a été refoulée vers le bas par les articulations de manière à comprimer le réservoir d'encre.

La fig. 4 est une coupe prise par un des bouts du porte-plume, à une échelle agrandie; montrant d'une manière plus claire la façon dont la barre de pression vient comprimer le réservoir d'encre.

La fig. 5 représente une coupe prise sur la ligne x^1 de la fig. 4.

La fig. 6 est une vue de champ de la barre de manœuvre et de la barre de pression quand elles sont refermées l'une sur l'autre et les montrent séparées du fût du porte-plume.

La fig. 7 est une vue en plan de celles-ci.

Les mêmes numéros de référence indiquent des pièces correspondantes dans chacune de ces figures.

En référence aux dessins, le porte-plume perfectionné comprend un réservoir ou poche à encre en caoutchouc fixé par son extrémité ouverte à la section de pointe du stylo-

graphe, ledit réservoir ou poche se trouvant à l'intérieur de la partie du fût 3 de la plume comme représenté. Disposé à l'intérieur du fût 3, de manière à venir prendre contact avec un des côtés du réservoir d'encre flexible 1, se trouve une barre de pression 4 disposée longitudinalement; d'autre part un à la dite barre 4 au moyen d'une paire d'articulations de manœuvre 5, se trouve une tige de manœuvre 6, disposée immédiatement au-dessus de la barre 4 et disposée entre cette dernière et le fût du porte-plume: aux points d'assemblage des organes d'articulation 5 les barres 4 et 6 sont de préférence coupées de manière à laisser passage à des barres transversales autour desquelles sont recourbées les extrémités de ces articulations 5. L'extrémité interne de la barre de pression 5 est fixée à la partie de la pointe du porte-plume au moyen d'une lame de métal flexible ou d'un ressort 7 qui présente des prolongements latéraux 8, qui font corps avec lui et qui sont recourbés autour de l'extrémité réduite de la section de pointe de manière à constituer un collier qui sert à maintenir en place la poche d'encre comme l'indique la figure; la dite extrémité de la barre de pression peut aussi bien être ancrée ou fixée de n'importe quelle autre manière appropriée. L'extrémité extérieure du fût 3 est fermée par un bouchon ou un chapeau fileté ou un chapeau à épaulements unis auquel l'extrémité extérieure du levier de manœuvre 6 se trouve fixée de manière à permettre le mouvement de rotation du bouchon 9 sans venir déranger la barre 6, l'extrémité de cette dernière se trouvant recourbée vers l'intérieur et attachée au centre du chapeau ou du bouchon fileté 9, comme le représentent avec plus de clarté les fig. 6 et 7. Quand le bouchon 9 est vissé dans l'extrémité du fût 3, les deux barres 4 et 6 sont disposées de manière à être accolées l'une à l'autre les pièces d'articulation 5 se trouvant à peu près dans le même plan que les dites barres; dans cette position il n'y a pas de pression exercée sur le réservoir d'encre 1. Si l'on désire emplir à nouveau le porte-plume, on insère la partie de la pointe 2 dans l'encre et l'on dévisse le bouchon 9, puis on le retire vers l'extérieur dans la position qui se trouve indiquée à la fig. 4; par ce mouvement on déplace la barre de manœuvre 6

dans le sens de la longueur et on amène les articulations 5 à s'ouvrir de manière à venir forcer la barre de compression 4 contre le réservoir d'encre 1, ce dernier se trouvant de cette façon comprimé.

On ramène ensuite le bouchon vers l'intérieur, ce qui a pour effet de ramener les barres 4 et 6 l'une contre l'autre le long de la paroi interne du fût 3; il en résulte que le réservoir d'encre 1 se dilate et reprend sa position normale, ce qui a pour effet d'aspirer l'encre à l'intérieur du réservoir. On visse alors le bouchon 9 s'il en est besoin dans le bout du fût 3. Pour permettre de dévisser complètement ou de retirer le bouchon 9 sans pour cela communiquer un mouvement inopportun à la barre de manœuvre 6, celle-ci est munie d'une cavité centrale (voir la fig. 7) à l'intérieur de laquelle est logée l'extrémité élargie de la barre 6, la dite extrémité élargie se trouvant normalement à l'intérieur de la cavité 10 et se trouvant disposée de manière à venir prendre contact avec un épaulement pratiqué à l'extrémité inférieure de la cavité quand le bouchon 9 a été tout à fait dévissé; de cette manière tout mouvement longitudinal plus en avant du bouchon met en mouvement la barre de manœuvre 6.

Pour servir de guide au bouchon 8 quand on le revisse, celui-ci est muni d'un prolongement lisse 11 qui reste en contact avec l'extrémité du fût 3 de la plume quand le bouchon a été retiré.

RÉSUMÉ.

La présente invention concerne des porte-plumes réservoirs et stylographes du type dans lequel la barre ou la tige de manœuvre est reliée à la tige de compression au moyen de pièces d'articulation de commande parallèles; une des extrémités de la barre de pression se trouve fixée à la partie de la pointe de la plume ou au fût de la plume. Une des extrémités de la tige de manœuvre est reliée à une pièce servant de bouchon, destinée à se visser dans l'extrémité du fût de la plume.

D. CAMERON.

Par procuration :

C. BLÉTRY.

